

Arrêté

Générale

colonial

# Arrêté n° n°27 Arrêté portant annulation de crédits av titre de l'exercice 1929

n°27

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
17 décembre 1929

Numéro JO  
n° 397 du 31/12/1929

Date du numéro  
31 décembre 1929

## VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** le décret du 30 décembre 1912, sur le régime financier des colonies et les actes modificatifs subséquents

**Vu** le budget de l'exercice 1929

**Vu** l'excédent des recettes sur les dépenses de l'exercice en cours,

## TEXTE INTÉGRAL

Art. 1°. Est annulée dans les écritures la somme de deux millions de francs sur les crédits distribués au titre du chapitre 16 « Dépenses d'ordre » pendant l'année 1929

### Art. 2

Le présent arrêté sera publié enregistré et communiqué partout où besoin sera, notifié au trésorier-payeur et inséré au Journal officiel de la colonie,

chapon-baissac